

Etablissement des zones d'Accélération des Energies renouvelables à Lanta

Afin d'accélérer le déploiement des énergies renouvelables la **loi n°2023-175** du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergie renouvelable, dite loi « APER », demande aux communes, après concertation auprès de leurs habitants, de définir sur leur territoire des « zones d'accélération » où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter.

Afin de permettre cette concertation, nous mettons à votre disposition **du 8 janvier au 21 janvier 2024** ces cartes vous permettant de prendre connaissance des zones favorables à l'accueil des projets d'énergies renouvelables sur le territoire communal.

Un registre est disponible en mairie et a pour objectif de permettre à chaque citoyen d'apporter ses réflexions, ses interrogations et de prendre connaissance des contributions précédentes.

Ce registre sera mis à disposition et consultable en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h30 à 18h et le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Les contributions peuvent par ailleurs être reçues sur l'adresse courriel de la commune à l'adresse suivante : urbanisme@lanta.fr

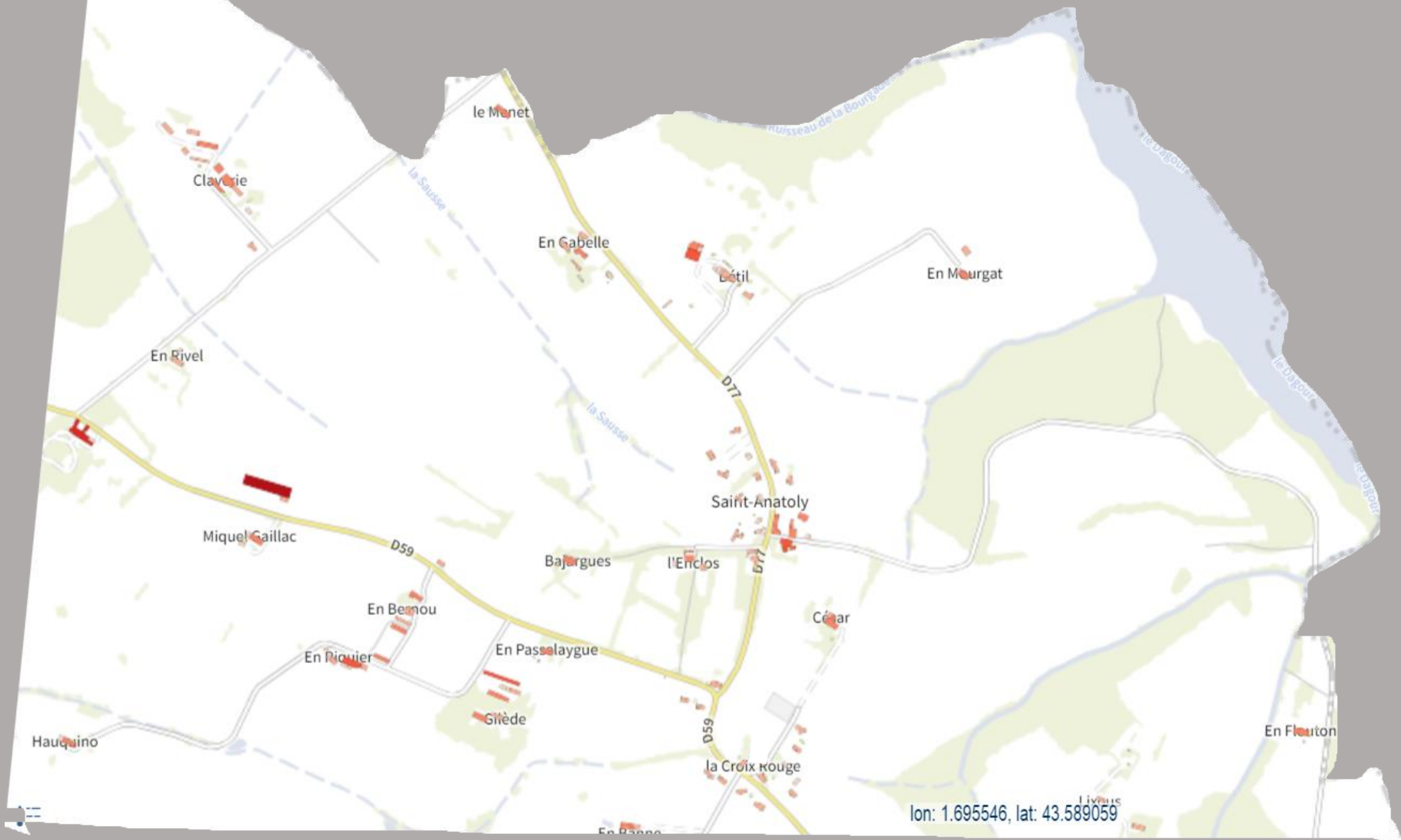


Secteur Nord-Ouest



lon: 1.660808, lat: 43.581924

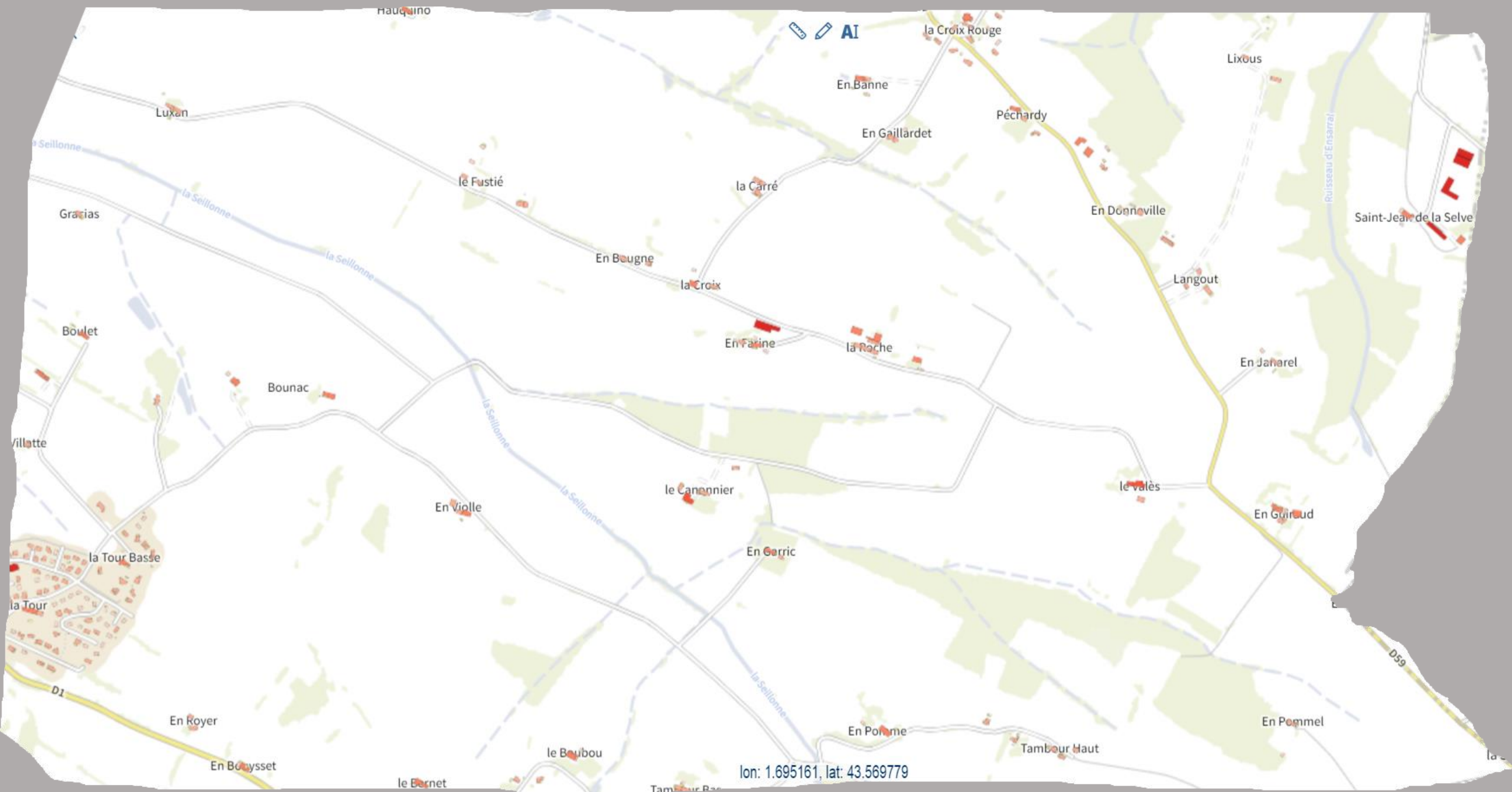
Secteur Nord-Est



Secteur Centre-Ouest



Secteur Centre-Est

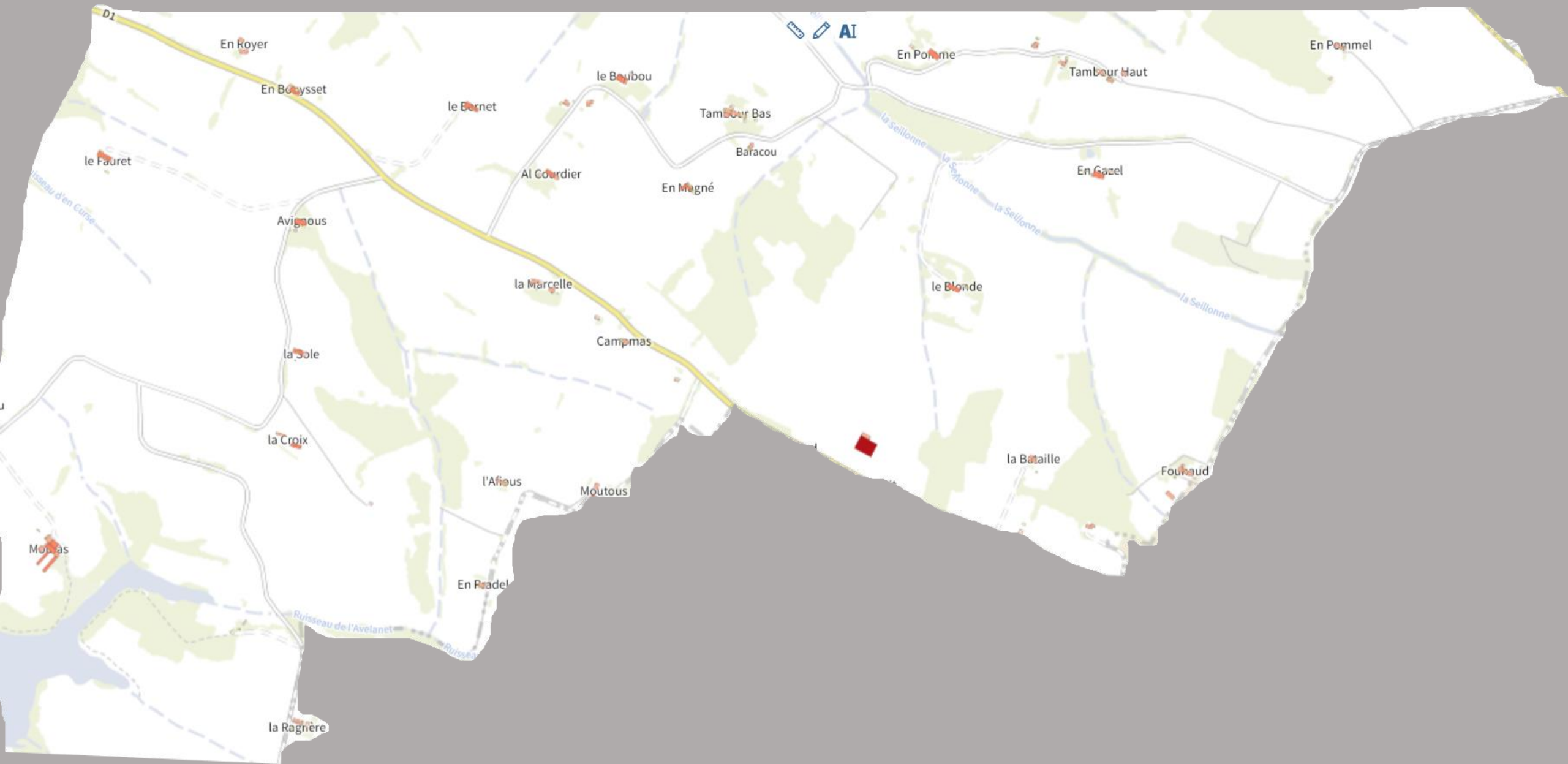


lon: 1.695161, lat: 43.569779

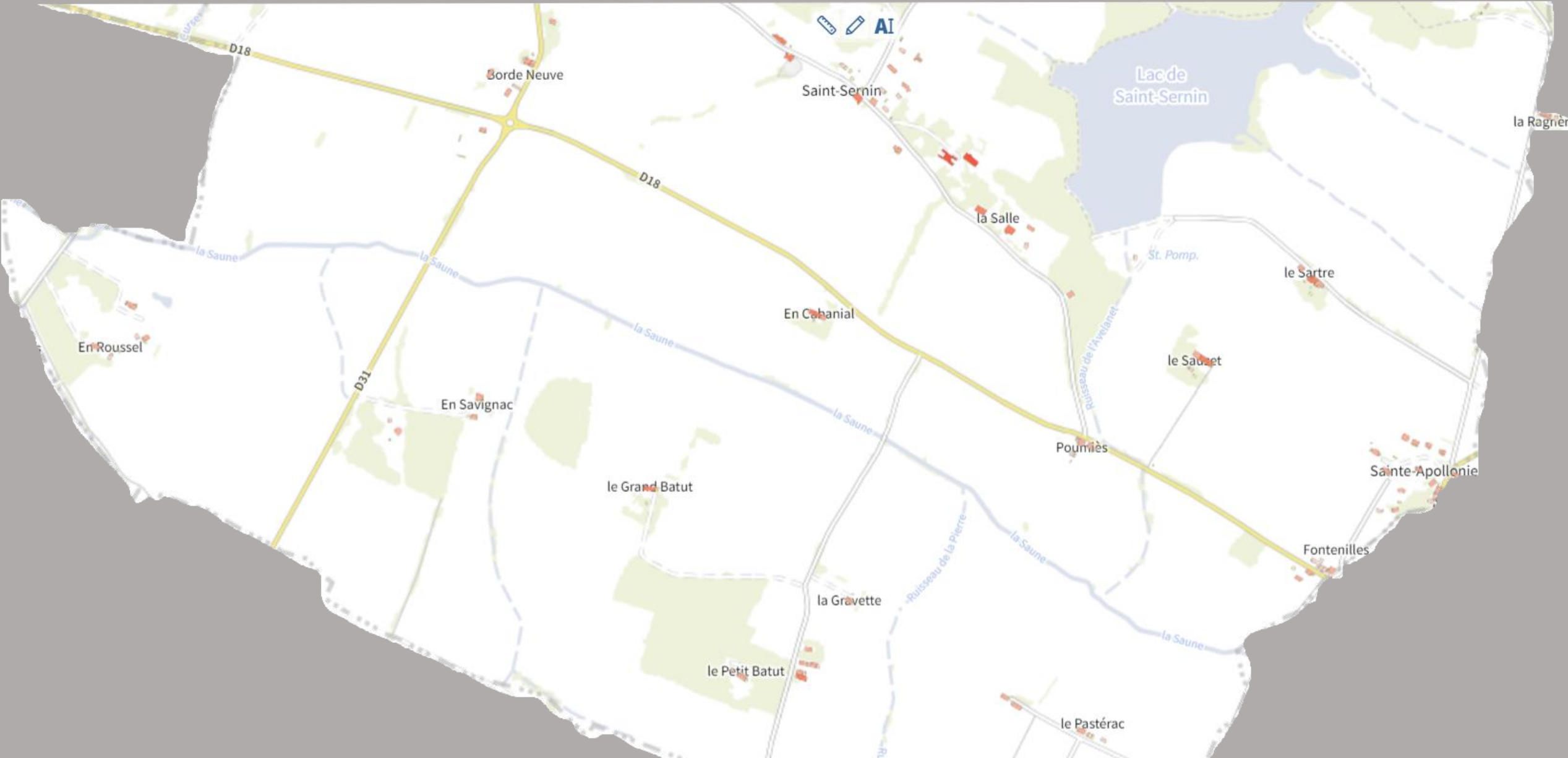
Secteur Pescajou / St-Sernin



Secteur Est



Secteur Sud



Secteur Sud (suite)

